

# Procedure file

Informations de base	
CNS - Procédure de consultation Règlement	<a href="#">2007/0109(CNS)</a> Procédure terminée
Aides nationales octroyées par la Finlande pour les semences et les semences de céréales Modification Règlement (EC) No 1947/2005 <a href="#">2005/0164(CNS)</a> Sujet 3.10.06 Produits végétaux en général, floriculture 3.10.06.03 Céréales, riz 3.10.14 Soutien aux producteurs, primes et aides agricoles Zone géographique Finlande	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>AGRI</b> Agriculture et développement rural	PPE-DE <a href="#">PARISH Neil</a>	04/07/2007
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil <a href="#">Agriculture et pêche</a>	Réunion <a href="#">2825</a>	Date 22/10/2007
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Agriculture et développement rural</a>	Commissaire FISCHER BOEL Mariann	

Evénements clés			
13/06/2007	Publication de la proposition législative	<a href="#">COM(2007)0323</a>	Résumé
03/09/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
03/09/2007	Vote en commission		Résumé
07/09/2007	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A6-0311/2007</a>	
25/09/2007	Résultat du vote au parlement		
25/09/2007	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0392/2007</a>	Résumé
22/10/2007	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
22/10/2007	Fin de la procédure au Parlement		

26/10/2007

Publication de l'acte final au Journal officiel

**Informations techniques**

Référence de procédure	2007/0109(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Modification Règlement (EC) No 1947/2005 <a href="#">2005/0164(CNS)</a>
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 037-p2; Traité CE (après Amsterdam) EC 036
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AGRI/6/50575

**Portail de documentation**

Document de base législatif	<a href="#">COM(2007)0323</a>	13/06/2007	EC	Résumé
Document annexé à la procédure	<a href="#">SEC(2007)0799</a>	13/06/2007	EC	
Projet de rapport de la commission	<a href="#">PE392.072</a>	04/07/2007	EP	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A6-0311/2007</a>	07/09/2007	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">T6-0392/2007</a>	25/09/2007	EP	Résumé

**Informations complémentaires**

Parlements nationaux	<a href="#">IPEX</a>
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>

**Acte final**

<a href="#">Règlement 2007/1247</a> <a href="#">JO L 282 26.10.2007, p. 0001</a> Résumé
--

**Aides nationales octroyées par la Finlande pour les semences et les semences de céréales**

OBJECTIF: modifier le règlement (CE) n° 1947/2005 en ce qui concerne les aides nationales octroyées par la Finlande pour les semences et les semences de céréales.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Conseil.

CONTENU : en vertu du règlement (CE) n° 1947/2005, la Finlande peut, sous réserve d'autorisation par la Commission, octroyer des aides respectivement pour certaines quantités de semences et pour certaines quantités de semences de céréales produites dans ce seul État membre en raison de ses conditions climatiques spécifiques.

Sur la base des informations qui lui ont été communiquées par la Finlande, la Commission a transmis un rapport au Conseil sur les résultats des aides autorisées en Finlande pour certaines quantités de semences et pour certaines quantités de semences de céréales. Ce rapport, joint à la proposition, décrit l'évolution des secteurs des semences et des semences de céréales en Finlande au cours de la période qui s'étend de 2000 à 2005. Il indique qu'en Finlande, les producteurs de semences et de semences de céréales peuvent accéder à d'autres régimes d'aide et à ce titre, bénéficier de subventions destinées à dédommager les agriculteurs finlandais pour les conditions climatiques dans lesquelles ils travaillent. Ce rapport indique également que le volume de la production de semences de céréales a connu en Finlande une tendance haussière et que la quantité de semences de céréales importées est faible en comparaison de la quantité produite à l'intérieur

du pays. En outre, le rapport indique que lorsque la production nationale de semences a diminué, les importations ont augmenté et vice-versa, ce qui permet de conclure qu'il est possible de remplacer les semences produites dans le pays par des importations et que les aides nationales finlandaises peuvent fausser la concurrence avec des produits importés.

Pour les raisons précitées et dans l'intérêt du bon fonctionnement du marché unique, la Commission propose de mettre un terme à la possibilité accordée à la Finlande d'octroyer des aides nationales au profit des semences et des semences de céréales, et ce à compter de 2011. Cependant, afin de permettre aux agriculteurs de Finlande de se préparer à la nouvelle situation créée par l'élimination des aides nationales, il convient de maintenir l'octroi des aides à la production de semences et de semences de céréales, à l'exception des semences de fléole des prés, pendant une ultime période de transition au terme de laquelle elles seront supprimées.

Dans la perspective d'un examen intermédiaire du régime d'aides nationales, la Finlande devrait transmettre à la Commission, le 31 décembre 2008 au plus tard, un rapport détaillé sur les résultats des aides autorisées.

## Aides nationales octroyées par la Finlande pour les semences et les semences de céréales

---

En adoptant le rapport de consultation de Neil PARISH (PPE-DE, UK), la commission de l'agriculture et du développement rural a approuvé, sans amendements, la proposition de règlement du Conseil portant modification du règlement (CE) n° 1947/2005 en ce qui concerne les aides nationales octroyées par la Finlande pour les semences et les semences de céréales.

## Aides nationales octroyées par la Finlande pour les semences et les semences de céréales

---

En adoptant le rapport de consultation de Neil PARISH (PPE-DE, UK), le Parlement européen a approuvé, sans amendements, la proposition de règlement du Conseil portant modification du règlement (CE) n° 1947/2005 en ce qui concerne les aides nationales octroyées par la Finlande pour les semences et les semences de céréales.

## Aides nationales octroyées par la Finlande pour les semences et les semences de céréales

---

**OBJECTIF** : mettre un terme à la possibilité accordée à la Finlande d'octroyer des aides nationales au profit des semences et des semences de céréales.

**ACTE LÉGISLATIF** : Règlement (CE) n° 1247/2007 du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1947/2005 en ce qui concerne les aides nationales octroyées par la Finlande pour les semences et les semences de céréales.

**CONTENU** : en vertu du règlement (CE) n° 1947/2005, la Finlande peut octroyer des aides respectivement pour certaines quantités de semences et pour certaines quantités de semences de céréales produites dans ce seul État membre en raison de ses conditions climatiques spécifiques.

Le nouveau règlement - adopté à la majorité qualifiée (la Finlande et la Suède s'abstenant) - modifie l'organisation commune de marché en supprimant, après la récolte de 2010, la possibilité dont dispose la Finlande d'octroyer une telle aide.

Sous réserve de l'autorisation de la Commission, la Finlande pourra octroyer des aides pour certaines quantités de semences, à l'exception des semences de fléole des prés (*Phleum pratense* L.), et pour certaines quantités de semences de céréales produites uniquement en Finlande, jusqu'à la récolte de 2010 incluse.

Dans la perspective d'un examen intermédiaire du régime d'aides nationales, la Finlande transmettra à la Commission, le 31 décembre 2008 au plus tard, un rapport détaillé sur les résultats des aides autorisées.

**ENTRÉE EN VIGUEUR** : 29/10/2007.